

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 142

MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE TEXTILE
MACHINES DE PRÉPARATION POUR LE TISSAGE
DÉFINITION DU CÔTÉ (GAUCHE OU DROIT)

1^{ère} ÉDITION

Janvier 1960

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 142, *Machines de préparation pour le tissage - Définition du côté (gauche ou droit)*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 72, *Matériel pour l'Industrie Textile*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Suisse de Normalisation (SNV).

Dès sa première réunion, tenue à Zurich, en juillet 1950, le Comité Technique décida d'inclure dans son programme de travail l'étude de la question de la définition du côté des machines.

Au cours de sa deuxième réunion, tenue à Scheveningen, en septembre 1951, le Comité Technique confia l'étude de cette question à un Groupe de Travail, composé de la Belgique, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et, dès 1952, de l'Allemagne. Ce Groupe de Travail se réunit à plusieurs reprises pour élaborer un avant-projet.

Au cours de la troisième réunion plénière du Comité Technique, tenue à Bruxelles, en juillet 1955, cet avant-projet fut adopté, à l'unanimité des délégations présentes, comme Projet de Recommandation ISO.

En date du 24 mai 1957, le Projet de Recommandation ISO (N° 164) fut distribué à tous les Comités Membres de l'ISO et approuvé, sous réserve de légères modifications rédactionnelles, par les Comités Membres suivants (au nombre de 25 sur un total de 38):

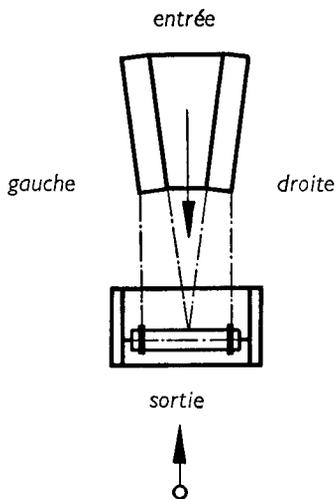
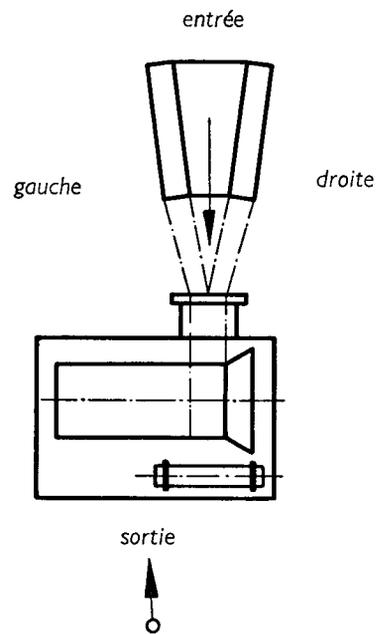
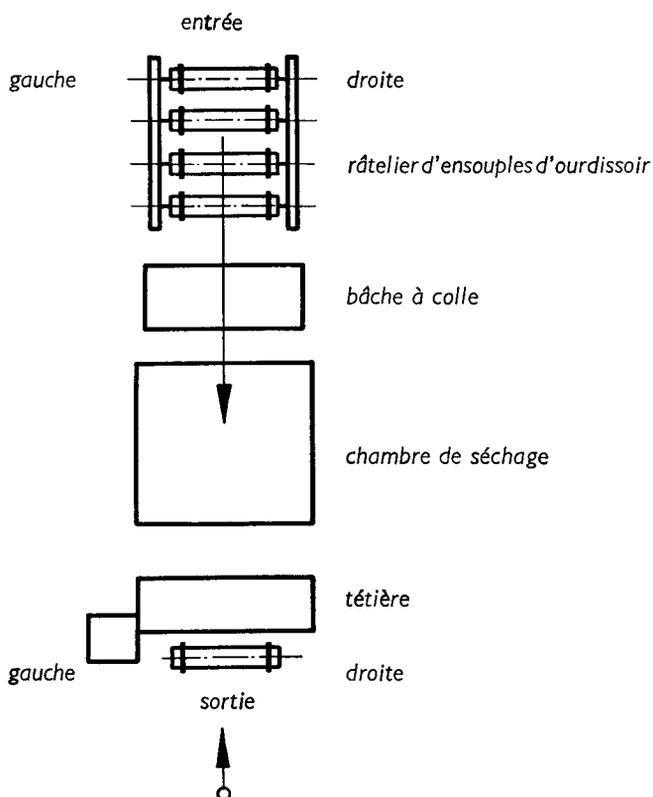
Allemagne	Inde	* Portugal
Autriche	* Irlande	Roumanie
Belgique	Italie	Royaume-Uni
* Canada	Japon	* Suède
Chili	* Norvège	Suisse
* Danemark	* Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Espagne	Pakistan	U.S.A.
France	Pays-Bas	
* Grèce	Pologne	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en janvier 1960, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

* Ces Comités Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à formuler contre l'approbation du Projet.

MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE TEXTILE
MACHINES DE PRÉPARATION POUR LE TISSAGE
DÉFINITION DU CÔTÉ (GAUCHE OU DROIT)

Ourdissoirs classiques**Ourdissoirs sectionnels avec dispositif d'ensouplage****Encolleuse**

L'indication de « côté droit » et de « côté gauche » doit s'entendre par rapport à un observateur regardant dans le sens opposé à l'avancement des fils.

↓
avancement des fils

↑
place de l'observateur